

DELIVRANCE DES PASSEPORTS

Le passeport est le document officiel délivré par les autorités compétentes en vue de permettre aux personnes de voyager à l'étranger et de revenir dans le pays de délivrance. Il atteste de l'identité et de la nationalité de son titulaire.

Deux procédures permettent d'obtenir le passeport auprès de l'administration communale :

a) Procédure ordinaire

La demande est introduite auprès de nos services.

Le délai d'obtention est d'environ 5 jours ouvrables.

La durée de validité est de 7 ans au prix de 72,50 €.

Pour les moins de 18 ans: le prix est de 35,00 € (validité de 5 ans).

b) Procédure d'urgence

Cette procédure permet d'obtenir le passeport dans un délai de 2 jours ouvrables.

La demande est introduite auprès de nos services.

La durée de validité est de 7 ans au prix de 265 €.

Pour les moins de 18 ans : le prix est de 210€ (même validité).

Quelle que soit la procédure, 1 **photo en couleur** est nécessaire. Les photos en noir et blanc

Ne peuvent être acceptées.